

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 2083

présenté par

M. Charles de Courson, M. Christophe, M. Benoit et Mme de La Raudière

-----

### ARTICLE 61

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer cet article qui constitue un ovni juridique et qui aurait davantage sa place à l'épreuve de philosophie du baccalauréat.